

ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT



NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION 2026 - 2027

EMS Premiers Pas (CP - CE1)

EMS Dynamique (CE2 au CM2)

EMS Performance (CM2) / EMS Adapté



École Municipale du Sport

6 avenue de Lattre de Tassigny - 93800 Épinay-sur-Seine

Tél. 01 49 71 32 82 - Mail : ems2@epinay-sur-seine.fr

Horaires d'ouverture (hors période d'inscription) : lundi et vendredi de 13h30 à 19h30,
mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Fermeture estivale de l'EMS du 3 au 21 août 2026 inclus.

Réouverture le lundi 24 août 2026.

1 PRÉ-INSRIPTIONS À L'EMS DÈS LE LUNDI 15 JUIN 2026

Pour l'EMS Premiers pas (CP-CE1)
et l'EMS Dynamique (CE2-CM2) :
les pré-inscriptions se font en ligne
sur le site de la ville :

www.epinay-sur-seine.fr

1 / Cliquez sur **Espace Famille
et Citoyen** dans les accès rapides
2 / Cliquez sur la dalle « **Fiche de
renseignements** » et complétez les
informations demandées en y joignant
les justificatifs en format PDF.

3 / Cliquez sur **École Municipale
de Sport** pour choisir les activités
sportives.



Pour suivre la démarche
pas à pas, flashez le QR code :

À la fin de la procédure une
confirmation de pré-inscription vous
sera envoyée.

*Un certificat médical obligatoire,
autorisant la pratique sportive et datant
de moins de 3 mois, sera demandé
pour valider l'inscription ainsi qu'une
photographie (pensez à les scanner).*

2 PIÈCES À FOURNIR POUR LE QUOTIENT FAMILIAL

**Si vous percevez des allocations
familiales :**

attestation de la CAF

**Si vous ne percevez pas d'allocations
familiales :**

Avis d'imposition 2026 sur les
revenus 2025

En cas de besoin, vous pouvez
contacter :

Mairie Annexe : 1 rue Mulot

Tél. : 01 49 71 89 04

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le mardi de 9h30 à 12h et de 13h30
à 17h30. Uniquement sur RDV.

Année scolaire 2026-2027

Mairie Annexe d'Orgemont :

place d'Oberursel

Tél. : 01 49 71 99 12

du lundi au vendredi

de 13h30 à 17h30 uniquement sur
RDV au 01 49 71 89 04.

Fermeture estivale du 3 au 28 août
2026.

3 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le forfait mensuel est à régler auprès
du service Écoles et loisirs dès
l'édition de la facture (vers le 10 du
mois suivant la prestation), soit en
ligne sur l'Espace Famille et Citoyen,
soit par prélèvement automatique,
numéraire ou chèque bancaire à
l'ordre du Régisseur des activités
périscolaires. **Le forfait mensuel est
facturé dès la première présence.**

4 LE SAVIEZ-VOUS ?

**Pass'sport-loisirs de la Caisse
d'Allocations Familiales**

Cette aide financière prend en charge
une partie des frais liés à la pratique
d'une activité sportive ou culturelle
des enfants âgés de 3 à 15 ans.

Assurance : Votre enfant est couvert
par une assurance dont les taux de
remboursement sont communiqués
sur demande. Vérifiez votre
couverture de responsabilité civile
auprès de votre assureur.

**Absence : vous devez
impérativement avertir l'EMS en
cas d'absence de votre enfant. Trois
absences injustifiées entraînent la
radiation de l'enfant de son activité.**

L'EMS COMMENTÇA MARCHÉ ?

Tenue de sport obligatoire quelle que soit l'activité proposée.

→ Votre enfant, en classe de CP ou CE1 bénéficie du programme EMS Premiers Pas. Il pourra expérimenter cinq activités physiques et sportives différentes : les sports collectifs, les sports d'expression, les sports d'opposition, les sports de raquette et les sports d'eau. Les activités changent à chaque vacances scolaires.

→ Votre enfant est en CE2, CM1 ou CM2, il peut changer de discipline chaque trimestre grâce à l'EMS Dynamique. Un courriel de l'EMS vous informe en novembre et février. Une réponse est à transmettre à l'EMS pour valider le changement d'activité.

→ Votre enfant est en CM2, il peut se perfectionner dans une pratique grâce à l'EMS Performance.

→ Votre enfant est sous la responsabilité de l'EMS à partir du moment où il s'est présenté au point d'accueil de l'EMS et qu'il a été pointé présent sur la liste d'appel.

Les enfants doivent quitter l'EMS le lundi et le vendredi à 19h, le mercredi matin à 12h et

le mercredi après-midi à 17h30. Tout manquement abusif à la règle fera l'objet d'un rappel à l'ordre et pourra entraîner l'application de pénalités de retard de 10 € par heure entamée et/ou l'exclusion temporaire ou définitive.

→ Le mercredi, l'accueil en centre de loisirs est possible à la demi-journée :

- matin : EMS / après-midi : centre de loisirs
- matin : centre de loisirs / après-midi : EMS

→ Les enfants seront rendus aux parents à l'endroit de la prise en charge par les éducateurs. Sans exception.

→ Le nombre de séances (non consécutives) est limité à deux maximum par semaine quel que soit le niveau de classe.

→ Un accompagnement des enfants est prévu sur le trajet des écoles jusqu'au lieu des activités, et inversement.

→ Pensez au goûter, évitez l'argent ou les objets de valeur (jeux vidéo, téléphone portable...).

→ **Merci de prévoir une paire de baskets propres en plus pour les activités à l'intérieur.**

École Municipale du Sport Saison 2026-2027

CALENDRIER

Rentrée de l'EMS :
lundi 14 septembre
2026 à 16h30

Fermeture :
vendredi 11 juin
2027 à 19h

LES TRIMESTRES D'ACTIVITÉ POUR L'EMS DYNAMIQUE

1^{er} trimestre :
du lundi 14 septembre
2026 au vendredi
4 décembre 2026

2^e trimestre :
du lundi 7 décembre
2026 au vendredi
19 mars 2027

3^e trimestre :
du lundi 22 mars 2027
au vendredi 11 juin 2027

EMS : horaires et points d'accueil

RENTRÉE : LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026	LUNDI ET VENDREDI APRÈS LA CLASSE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI
ANATOLE FRANCE ALEXANDRE DUMAS	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 13h30 devant l'école → 17h30 à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)
GEORGES MARTIN	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 13h30 devant l'école → 17h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille
JEAN JAURÈS 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 19h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 8h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 12h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 13h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 17h30 à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)
LACÉPÈDE 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Lacépède 1 → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
LES ÉCONDEAUX	→ 16h30 dans le grand hall → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
PASTEUR 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Pasteur 1 → 19h à l'école Pasteur 1 → 19h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 8h30 sous le préau de Pasteur 1 → 12h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 13h30 sous le préau de Pasteur 1 → 17h30 à l'école Pasteur 1 → 17h30 à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)
ROMAIN ROLLAND	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h devant le gymnase R. Rolland	→ 8h30 devant le gymnase R. Rolland → 12h devant le gymnase R. Rolland	→ 13h30 devant le gymnase R. Rolland → 17h30 devant le gymnase R. Rolland
VICTOR HUGO 1 ET 2	→ 16h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 19h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 8h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 12h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 13h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 17h30 devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2
SAINTE- THÉRÈSE	→ 16h30 à l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
HORS ÉPINAY PRIVÉ	→ 16h30 au gymnase du PMS* → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF	Accueil individualisé selon les jours choisis		

L'accompagnement des enfants passant de l'EMS aux centres de loisirs élémentaires est assuré par les éducateurs de l'EMS le mercredi à 12h, 13h30 et 17h30. Renseignements au 01 49 71 32 82.

*PMS : Parc Municipal des Sports